

SERVICE D'INFORMATION

----

BUREAU DE PRESSE

----

(7) O T E D ' I N F O R M A T I O N

-----

LA LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :  
 CREATION D'"ÉQUIPES D'ÉDUCATION SANITAIRE" ET DE  
 "CLUBS SANTÉ"

-----

L'actualité récente a mis de nouveau en évidence le problème de la toxicomanie dans les établissements scolaires. Bien que le tableau ne soit pas aussi noir dans l'ensemble de la France que certains ont voulu le faire croire à partir de l'exemple d'un seul département, la recrudescence de la toxicomanie sous toutes ses formes est un fait. Elle réclame une action accrue de prévention auprès des jeunes. C'est une préoccupation importante et permanente du Ministère de l'Éducation.

Deux circulaires ministérielles du 11 juin 1975 et du 17 Mars 1977 ont rappelé aux recteurs et aux chefs d'établissement la nécessité de lutter contre ce fléau social qu'est la toxicomanie, notamment par des actions d'information. Celles-ci doivent être conduites avec beaucoup de prudence afin de ne pas risquer de faire involontairement de la "propagande" ni de créer une psychose de la drogue. C'est pourquoi la circulaire du 17 mars 1977 recommande la création de "clubs santé" pour les élèves mais aussi des séances d'information pour les chefs d'établissement et les enseignants en liaison avec le conseiller médical de l'académie, les responsables départementaux de la médecine scolaire, les responsables de la lutte contre le trafic de la drogue et divers spécialistes.

DES ACTIONS D'INFORMATION

La plupart des académies ont ainsi mené des actions d'information sous des formes différentes : création de commissions auprès de l'Inspecteur d'académie et, pour les élèves, création de "clubs de santé", conférences, information pendant les cours de sciences naturelles.

Le rectorat de Poitiers a, dans ce but, créé dans chaque établissement du second degré, une "équipe d'éducation sanitaire", assez restreinte pour rester efficace et assez ouverte pour permettre la collaboration de différents responsables de l'éducation des jeunes. Elle est composée du chef d'établissement, du censeur ou sous-directeur, du conseiller d'éducation, de l'intendant, de deux ou trois professeurs dont un professeur d'éducation physique et éventuellement du professeur d'enseignement technique théorique "vie sociale et familiale" ou du professeur d'hygiène, du médecin, de l'infirmière, de l'assistante sociale, des parents d'élèves (un par association).

.../...

## COLLABORATION DE TOUS LES MILIEUX

Il est important en effet que tous les milieux -éducatif, médical, social, familial- qui entourent l'enfant participent ensemble à cette action. En outre, cette équipe fait appel autant que de besoin à toute personne susceptible de lui apporter son aide. Elle se constitue au plus tard le 15 octobre et se réunit au moins une fois par trimestre. Son action doit être avant tout éducative et préventive (constitution de "club santé", réalisation et diffusion d'une bonne documentation, appel à des conférenciers qualifiés, etc...). Elle porte sur tous les problèmes de toxicomanie : drogue, alcool, tabac, mais l'équipe a toute autonomie pour élargir sa réflexion et aborder d'autres sujets.

A titre d'exemple, les projets émanant des établissements de l'académie de Poitiers ont été les suivants pour l'année 1976-1977:  
- tabagisme, hygiène corporelle, hygiène alimentaire, alcoolisme, problèmes liés à l'environnement, l'importance du sommeil, les problèmes de drogue, l'hygiène dentaire, les maladies vénériennes, le secourisme, l'éducation du cartable, Fatigue de l'écolier, contrôle et abus des médicaments, hygiène de vie, information sexuelle, éducation nutritive, l'utilisation des loisirs, protection contre le bruit, les dangers de la vie courante, apprendre à consommer et à acheter, l'importance des vaccinations.

### DES DOSSIERS DOCUMENTAIRES.

Un certain nombre de dossiers documentaires ont été réalisés par le CRDP pour permettre à ces équipes d'éducation sanitaire de conduire leur action dans les meilleures conditions possibles. Ces équipes ont également travaillé en liaison avec le Comité d'Action sanitaire et sociale du département et la D.A.S.. Un comité académique de la santé présidé par le recteur coordonne ces diverses actions.

### UNE REELLE SENSIBILISATION

Dans beaucoup d'établissements, un club "hygiène et santé" a été mis en place au foyer socio-éducatif. Ainsi, les élèves volontaires, conseillés par un membre de l'équipe, par l'intermédiaire de ce club, ont un certain nombre d'activités allant dans le même sens que celle de l'équipe elle-même. Leur travail d'enquête, de recherches de documents, de confection d'affiches, rejaillit sur l'ensemble de l'établissement.

Dans l'ensemble de l'académie, la plupart des établissements ont participé à ces actions comme on le verra ci-dessous.

Cette forte participation (95 %) montre que, désormais, la sensibilisation aux problèmes de toxicomanie est réelle et profonde.

<u>Etablissements concernés</u>	<u>Nombre d'établissements</u>	<u>Nombre de participants</u>
C.E.G.	68	65
C.E.S.	87	81
C.E.T.	40	39
Lycées	32	31
TOTAL....	227	216
Pourcentage...	95 %	